



# MUNICIPALITÉ SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1661, Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0  
Téléphone : 450-546-2634 -- Télécopieur : 450-546-2526

PORTAL OFFICIEL  
SAINT-THÉODORE-D'ACTON

[www.st-theodore.com](http://www.st-theodore.com)



[saintheodore.dacton](https://www.facebook.com/saintheodore.dacton)

PROVINCE DE QUÉBEC - MRC D'ACTON

## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur d'un règlement

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier :

QU'à une séance ordinaire tenue le 10 février 2020, le Conseil de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté le «Règlement numéro 627-2020 concernant la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton » ;

QUE l'objet du règlement numéro 627-2020 consiste à permettre la circulation des véhicules tout terrain motorisés sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans des conditions déterminées. La circulation des véhicules hors-route est interdite sauf sur la plupart des chemins municipaux ruraux.

QUE ce règlement est disponible au bureau municipal et toute personne peut en prendre connaissance, du lundi au jeudi, de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30 ;

QUE cet avis tient lieu d'avis de promulgation. Le règlement entre donc en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 20 février 2020.

---

Marc Lévesque  
Directeur général & secrétaire-trésorier  
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton